



BIEN-ÊTRE & PATRIMOINE

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
ANNÉE 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Le Maire de LUXEUIL LES BAINS,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération du 3 mai 2010 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juin 2021 ,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal territorial au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme Catherine POIROT	Attaché	Attaché Principal	1	Favorable
Mme Jennifer COGHE	Attaché	Attaché Principal	2	Favorable

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Haute Saône qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à LUXEUIL-LES-BAINS, le 28/05/2026

Par délégation du Maire,
L'adjoint délégué,



Michel CALLOCH